



Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
200, rue Principale
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0
Tél. : 418-325-2841
Télé. : 418-325-3070
Courriel : municipalite@sainteannedelaperade.net

Le 23 septembre 2014

ÉCOCENTRE MOBILE À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Où : Terrain du centre récréatif Jean-Guy Houle
(151, rue Gamelin)

Quand : Samedi 27 septembre 2014,
10 h à 16 h

Profitez de la présence de l'écocentre mobile à Sainte-Anne-de-la-Pérade pour vous départir de façon simple et écologique de vos résidus de rénovation, de vos résidus domestiques dangereux, etc.



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

Tout comme les écocentres, les écocentres mobiles sont dédiés à la valorisation des matières. Sur place vous devrez déposer vos matières dans les conteneurs par catégorie.

Matières acceptées à l'écocentre mobile :

- Bois (branches, bois de démolition et construction)
- Résidus verts (gazon, feuilles, résidus de jardin)
- Métaux, pneus de route
- Électroménagers hors d'usage, ordinateurs et matériel électronique
- Bardeaux d'asphalte, béton, briques, et les **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**.

Des frais de 10 \$ par chargement peuvent être appliqués pour certaines catégories de matières.

L'usage des écocentres et des écocentres mobiles est réservé aux citoyens. Seuls les résidus générés dans le cadre d'activités domestiques y sont acceptés. Une preuve de résidence vous sera demandée.

Pour informations: www.rgmm.com ou 819 373-3130.

COLLECTE DES FEUILLES MORTES

Les feuilles mortes devront être déposées dans des sacs et elles seront ramassées les journées suivantes **20 octobre et 3 novembre**. Résidents au nord de l'autoroute 40 : Rte 159, Petit Sainte-Marie et Rapide Nord **27 octobre et 10 novembre**.

INSPECTION DES BORNES-FONTAINES

La firme Aqua-Date effectuera l'inspection mécanique des bornes-fontaines le **8 et 9 octobre 2014, de 7 h à 17 h**, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Conséquemment, il peut y avoir une baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille) pouvant occasionner certains désagréments dont les taches sur les tissus. Pour remédier à cette situation, il suffit de laisser couler votre robinet d'eau froide jusqu'à ce que l'eau soit claire et de vérifier avant de faire la lessive ou de cuisiner. Il n'y a toutefois aucun danger pour la santé.



La municipalité vous remercie pour votre compréhension et s'excuse pour tout inconvéient.

COLLECTE - DÉCHETS DOMESTIQUES

Prenez note que la collecte des ordures ménagères sera effectuée **une fois par deux semaines (pas de collecte le lundi 13 octobre)**, la prochaine sera donc le **20 octobre**, puis le 3 novembre et ainsi de suite jusqu'en mai 2015).



POUR LES RÉSIDENTS DU SECTEUR NORD DE L'AUTOROUTE 40 (Route 159, rangs Petit Sainte-Marie et Rapide Nord), la collecte sera effectuée le lundi 13 octobre, puis le lundi 27 octobre et ainsi de suite jusqu'en mai 2015.

COLLECTE DES GROS REBUTS

La collecte des gros rebuts se fera le **lundi 20 octobre**.

POUR LES RÉSIDENTS DU SECTEUR NORD DE L'AUTOROUTE 40 (Route 159, rangs Petit Sainte-Marie et Rapide Nord), la collecte des gros rebuts sera effectuée le lundi 13 octobre.



Vieux meubles, matelas et sommiers, balançoires, bicyclettes et branches d'arbres (qui doivent être attachées pour être ramassées), tous ces objets qui prennent trop de place et qui ne servent plus sont alors ramassés.

Sont refusés: réfrigérateur, congélateur, climatiseur, matériaux de construction ou matières découlant de travaux de démolition, pneus et pièces automobiles.

ABRI D'AUTO D'HIVER

Il est maintenant temps d'installer votre abri d'auto d'hiver. Voici quelques règles à suivre afin de faciliter le déneigement des rues durant la période hivernale et protéger votre installation.



Les abris d'auto temporaire sont autorisés dans toutes les zones de la municipalité du **1^{er} octobre au 30 avril** de chaque année.

- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain;
- Le revêtement de l'abri d'auto doit être fait en toile ou un autre matériel spécifiquement manufacturé à cette fin;
- Le revêtement doit être fixé à une structure démontable et bien ancrée au sol;
- L'abri d'auto doit être localisé dans les cours latérales et leur prolongement dans la cour avant; il peut aussi être localisé dans l'allée de circulation menant à un garage annexé au bâtiment principal ou dans la cour arrière;
- La superficie maximale de l'abri d'auto est de 40 mètres carrés par unité de logement;
- La hauteur maximale de l'abri d'auto est de 3 mètres.

L'implantation de l'abri d'auto doit respecter les distances minimales suivantes :

- 1 mètre de la bordure intérieure du trottoir ou de la chaîne de rue;
- 1 mètre de la ligne avant du terrain lorsqu'il n'y a pas de trottoir ni de chaîne de rue;
- 1 mètre des lignes latérales du terrain.

RAPPEL POUR LA PROGRAMMATION D'AUTOMNE

Avis à tous, n'oubliez pas de vous inscrire aux différentes activités disponibles pour cette saison automnale. Consultez votre guide **programmation des loisirs automne 2014** ou le site internet de la municipalité.



Pour les parents, assurez-vous aussi que les fiches d'inscriptions pour les activités parascolaires sont retournées à l'école avant le lundi 29 septembre 2014.



PLAISIRS D'AUTOMNE

Le service des loisirs est heureux de vous convier à son rendez-vous d'automne.



Profitez de l'occasion en famille afin de sortir et de vous initier à une nouvelle discipline, le **babyfoot grandeur nature**. Sur place, il sera possible d'inscrire son équipe ou bien de se joindre aux personnes déjà présentes sur le site.

Au programme, babyfoot humain géant, bricolage de fanion, animation festive et collations santé.

QUAND : **Samedi 4 octobre 2014, à 13h**

*remis au Dimanche en cas de pluie

ENDROIT : Parc du pont

Pour toutes informations, contactez Anne Rachel Marchand au 418 325-2841

FADOQ

Au centre récréatif Jean-Guy Houle, auront lieu les jeux des aînés de la FADOQ le lundi 29 septembre prochain, participez en grand nombre. À partir de 9 h, au coût de 3\$.

Le 4 octobre prochain, aura lieu la soirée de danse de la FADOQ, au centre communautaire Charles-Henri Lapointe, à partir de 20h, au coût de 8\$.

Bienvenue à tous. Pour informations, Louise Gervais 418 325-1770.

LA FABRIQUE

La fabrique vous invite à participez en grand nombre à ses activités.

Soirée Bingo, le 2 octobre, à partir de 18h au centre communautaire, au coût de 18\$.



Prière Taizé, le 13 octobre à 19h, à l'église de Sainte-Anne-de-la-Pérade et c'est gratuit.

Concert Gospel avec Intercd, le 18 octobre à 20h, à l'église de Sainte-Anne-de-la-Pérade, au coût de 15\$.

Pour information: 418 325-2025/1662